

---

DESTINATAIRES : Gestionnaires des secteurs cliniques responsables des infirmières et infirmières auxiliaires

EXPÉDITEUR : Brigitte Duquette, conseillère-cadre à la qualité et à la surveillance de l'acte

DATE : 28 mai 2018

OBJET : Approbation d'une règle de soins infirmiers «RSI-6014-Partage des rôles entre les inf. et les inf. auxiliaires lors de l'administration de la médication prescrite au besoin ou initiée selon une ordonnance collective »

---

Cette règle se voit un rappel sur les champs de pratiques cliniques en lien avec la collaboration des infirmières et des infirmières auxiliaires.

Dans un souci d'améliorer la complémentarité du rôle d'une infirmière et d'une infirmière auxiliaire, cette règle de soins infirmiers vient baliser la pratique de collaboration entre ces dernières. Elle spécifie également les rôles respectifs quant à l'administration de médicaments prescrits au besoin (PRN) selon une ordonnance médicale individuelle ou selon une ordonnance collective (O.C.).

Le déploiement de la règle se fera dès la mi-mai avec la collaboration des conseillères de la DSIEU. Différentes modalités seront appliquées selon les secteurs d'activités. La conseillère assurera un suivi avec le chef de secteur afin d'organiser les modalités appropriées dans son secteur d'activité.

- Présentation aux ASI et aux personnels des soins infirmiers;
- Lecture d'un résumé de la règle de soins ou d'autres modalités;
- Collaboration des conseillères et des infirmières support clinique au besoin.

Je vous invite donc à consulter la règle de soins sur le portail transitoire dans la section [Outils cliniques](#).

Merci de votre grande collaboration et d'assurer le suivi avec vos équipes.

BD